



ARGENT

DONS ET PHILANTHROPIE LES PIÈGES À ÉVITER

Face à la recrudescence des arnaques, surtout en ligne, des précautions s'imposent avant de faire un don à une association ou à une fondation.



« SE SOUMETTRE AU REGARD DU PUBLIC EST UN GAGE DE BONNE GESTION »
MATHILDE CUCHET-CHOSSELER,
Don en confiance

Donner à un organisme d'intérêt général ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ou de 75 % dans la limite de 1 000 € pour les organismes d'aide aux personnes. Il est indispensable de s'informer au préalable, pour s'assurer que le don finance bien la cause voulue, comme l'explique Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie du Don en confiance.

Paris Match. Pourquoi donner aux associations et fondations ?

Mathilde Cuchet-Chosseler. Ces organismes prennent en charge des missions d'intérêt général, en complément de l'action de l'État ou, parfois, en totalité. Ils ont besoin de la générosité des Français pour assumer ces missions et les pérenniser, dans des secteurs très variés, tels que le handicap, les violences faites aux femmes, le financement de la recherche médicale, la protection animale ou l'accès à la culture.

Comment identifier un organisme fiable ?

Ne donnez jamais les yeux fermés. Renseignez-vous au préalable sur le projet, la mission et les valeurs véhiculées. Vérifiez s'il s'agit d'un acteur de terrain, d'un organisme en charge de la collecte de dons pour la redistribuer ou s'il joue ces deux rôles. Assurez-vous ainsi que son champ d'action est cohérent avec la cause que vous souhaitez soutenir. Vérifiez que votre don s'effectue dans un cadre transparent. Vous devez avoir accès au rapport annuel, aux comptes, à des informations sur l'utilisation des dons. Se soumettre au regard du public est un gage de bonne gestion. Enfin, l'association

ou la fondation doit avoir fait l'objet de contrôles extérieurs, comme ceux de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des affaires sociales ou du Don en confiance.

Qu'est-ce qu'apporte la labellisation Don en confiance

Le label permet d'être assuré que votre argent sera bien utilisé pour la cause qui vous est chère. Cela ne veut pas dire que votre don y sera affecté en totalité. La présence de frais de structure est un signe de bonne gestion : cela montre que du personnel est payé pour assurer des fonctions support. Attention cependant aux comparaisons des frais de fonctionnement ou de collecte entre organismes. Leur modèle économique peut radicalement différer : certains vivent uniquement des dons, alors que d'autres perçoivent des subventions.

Quelle est la procédure de supervision ?

Le Don en confiance exerce un contrôle régulier grâce à des bénévoles, en toute indépendance de jugement. Ce contrôle est assez étendu, avec visite au siège, dans des établissements ou des délégations locales s'il y en a. Les bénévoles ont accès à tous les documents et aux comptes rendus de réunion des instances (conseil d'administration, assemblée générale). Ils veillent à ce que personne n'en tire d'avantage particulier et que la traçabilité des fonds soit effective.

Comment sécuriser ses dons ?

Nous avons assisté à une progression importante des dons en ligne depuis la crise sanitaire. Vous devez être vigilant, surtout si vous passez par une plateforme de financement participatif ou une cagnotte. Vérifiez que la plateforme renvoie vers un organisme reconnu et que vous renseignez vos coordonnées bancaires sur une page sécurisée. De nombreuses arnaques ont vu le jour, sans véritable recours en cas d'acte malveillant. ■

